

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 octobre 2016 - 19H30

Présents : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, CHAPTARD Michel, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

Absents : M. Mme MAZERON Laurent (procuration à M. De Jésus), EMPSON Valérie (procuration à Mme Courtadon), MEUNIER Thierry, BOUCETTA Mounia

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- AFFAIRES FONCIERES
- FINANCES
- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS
- INTERCOMMUNALITE
- PERSONNEL
- CAMPING
- QUESTIONS DIVERSES

Public : 2 personnes.

Le compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2016 est lu par Mme Mège. M. Estier demande où en est la signature de la convention concernant le chemin de M. et Mme Ballet. M. Manuby précise qu'il a contacté M. Pailhoux. M. Estier demande de rectifier ses propos concernant le point « ingénierie territoriale » dans « Intercommunalité ».

Le compte-rendu est approuvé avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

TRAVAUX :

Cimetière : Le portail a été démonté afin d'être repeint par les services techniques de la commune. Il est apparu qu'un pilier était descellé. L'entreprise se chargera de le consolider.

Foyer rural : L'entreprise Bousset a changé les blocs-portes. Les services techniques poseront du carrelage dans l'entrée ainsi qu'un nouveau tapis spécifique accessibilité. Les rampes d'accès seront modifiées et les marquages au sol seront effectués pour être conforme aux Ad'ap. Le chantier sera terminé pour la fin d'année.

Stade : le projet définitif a été validé avec quelques ajustements en raison des dernières préconisations du bureau d'études. Pour les travaux sur l'ancien vestiaire, les réseaux devront être vérifiés. Du fait d'infiltration d'eau venant du toit longtemps non protégé, le doublage intérieur est à reprendre ainsi que l'éclairage. Concernant les nouveaux vestiaires, des aménagements pratiques ont été prévus pour les WC et l'accès cuisine avec des portes coulissantes.

La dernière estimation des travaux est de 147 473.49 € HT et les options de 36 013.17 €. HT. Il faudra voir si les options sont retenues.

Le permis de construire peut être déposé. Un appel d'offres sera lancé pour les travaux. Il serait bien de refaire la toiture des vieux vestiaires si possible avant la fin d'année. Le recrutement d'un cabinet d'études pour une mission de contrôle et de sécurité protection santé sera nécessaire. Accord est donné par le Conseil municipal avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Colombarium : Il a été réinstallé. Il manque les pierres d'ornement.

Assainissement : Les travaux de la 2^{ème} tranche ont débuté au Chauffier, puis le lotissement Les Charmilles, pour se diriger vers l'entrée de Tournobert. Un busage a été effectué et les réseaux des eaux pluviales réparés. Les propriétaires ont donné les autorisations de passage. L'Agence de l'Eau a donné un accord de principe pour le versement de la subvention de la 2^{ème} tranche.

Travaux ADAP : Un appel à candidatures a été lancé pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité de la Mairie, de la Maison des Jeunes et du cimetière du bourg. Le cabinet Jean-Paul CRISTINA Architectes, dont l'offre est la plus intéressante, a été retenu avec un forfait d'honoraires de 3 500 € HT. Accord du conseil avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Travaux voirie : Accord est donné avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, pour la proposition d'honoraires de 3 070 € HT du Cabinet GEO-CONCEPTION pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection du chemin des Creux. En 2017, il serait bon de prévoir la réfection de l'impasse du Chauffier

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, sur les propriétés :

- AV 47 d'une superficie de 1 060 m² avec 2 habitations, vendue par les consorts PETIT au profit de Madame Mathilde CHAUDAGNE-CURATOLA pour 80 000 € (+ frais d'acte à la charge de l'acquéreur).

- AT 311-638-714-712 d'une superficie de 1 085 m² avec habitation vendues par M. GENESTIER Roland au profit de M. PAILHOUX Alain pour 40 000 €.

Droit de préférence : Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préférence avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, sur la parcelle boisée cadastrée AT n° 0005 d'une superficie de 4 570 m² en nature de Bois Taillis, vendue par M. FOURNIER Dominique au prix de 5 000 €. Sur cette parcelle se trouve un abri de pêche construit dans une zone préservée et non constructible. Un courrier sera adressé au notaire pour l'informer de ce fait.

Lotissement les Frênes : Les 8 lots cadastrés section AV n° 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624 ont été mis en vente. Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, autorise le Maire à signer tous les documents liés à la vente de ces parcelles : promesses de ventes, actes authentiques...au prix de vente fixé par délibération du Conseil municipal du 30 juin 2015, soit 19.50 € TTC.

Vente parcelle AM 467 : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de l'EPF-SMAF Auvergne concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée AM 467, en vue de compléter la maîtrise foncière de Manzat-Communauté sur la zone d'activités de la Plaine des Champs.

Il précise que la commune est saisie de chaque opération réalisée sur son territoire par l'Etablissement public. Le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, d'accepter l'opération envisagée par la Communauté de Communes de Manzat-Communauté et confiée à l'EPF SMAF Auvergne pour l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée AM 467 appartenant aux Consorts MAZUEL.

Vente de la Gare SNCF : Le Maire rappelle la proposition du cabinet YXIME pour la vente de la gare pour 41 000 € et de la maisonnette du passage à niveau pour 8 000 €. Suite à une visite sur place, il a été constaté le délabrement de la maisonnette alors que les locaux de la gare sont en assez bon état. Le Maire propose de contacter l'EPF-SMAF afin de programmer cette opération pour 2017 pour un prix inférieur.

Acquisition de terrains Rue du Chauffier : M. le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 28 juin 2016 décidant l'acquisition de terrains Rue du Chauffier suite aux travaux d'assainissement. Les parcelles appartiennent aux consorts VIDAL (AY 571), SCI TOURNE IMMO (AV 637) et consorts CONRATH (AY 573-AY574). Certaines clauses particulières doivent être intégrées dans les actes de vente : frais d'arrachage de la haie, déplacement de clôture, démolition de bâtiment à la charge de

la commune. Accord du Conseil Municipal avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

FINANCES :

Emprunt : Accord du Conseil municipal avec 13 voix pour et 4 abstentions (Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves, M. Berthier ne participent pas au vote) pour contracter un emprunt de 100 000 € pour le financement de diverses opérations d'investissement avec le Crédit Mutuel du Massif Central, au taux de 0.92 % sur 15 ans.

Décision modificative : Le Conseil municipal, avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, approuve la décision modificative sur le budget assainissement 2016 : article 61523 : - 1 900 €, article 66 112 : + 1 900 €.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :

Comité d'œuvres sociales du personnel de Manzat-communauté et des communes associées : Par courrier du 21 septembre 2016, le Conseil d'administration du COS interpellait les communes sur leur positionnement à partir du 1^{er} janvier 2017, lors de la fusion des intercommunalités. Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, décide de maintenir le fonctionnement actuel du COS qui fournit un service de proximité tout à fait adapté aux agents.

Union Musicale en Combrailles : Subvention pour les manifestations du 80^{ième} anniversaire de l'association. Une décision sera prise dès que le projet de la manifestation sera établi.

Amicale Laïque : Accord du conseil municipal avec 12 voix pour et 5 abstentions : Mme Lobjois (adhérente de l'association), Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, pour attribuer une subvention de 4 000 € (2 000 € pour le fonctionnement et 2 000 € pour l'arbre de Noël des écoles).

INTERCOMMUNALITE :

Choix du nom : Manzat-communauté soumet à toutes les communes plusieurs propositions de nom pour la nouvelle communauté avec un classement de 1 à 5.

Les choix faits par le Conseil Municipal :

1. « Combrailles Sioule et Morge »,
2. « Sioule, Plaine et Combrailles »,
3. « Sioule, Plaine et Volcans »,
4. « Volcans, Sioule et Morge » ou « Sioule, Morge et Volcans »
5. « Tazenat, Sioule et Morge »,

Des visites des équipements de chaque communauté intégrée dans la fusion se sont déroulées les 1^{er} et 15 octobre 2016. Chaque délégué communautaire des communes concernées avait reçu une invitation pour ces journées.

CLALAGE : Un courrier a été adressé par Mme la Présidente du CLALAGE concernant l'avenir de l'association suite au regroupement des communautés et la fin des activités fin 2017 pour une reprise par la future Communauté de Communes. M. Le Maire souligne que le CLALAGE est et a longtemps été un bel outil qui a œuvré en faveur des enfants de tout le territoire actuel mais aussi extérieur.

PERSONNEL :

Accord donné par le Conseil Municipal avec 13 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, pour la création d'un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet (35H) à compter du 1^{er} novembre 2016.

CAMPING :

Toiture du camping : L'entreprise MAZET a effectué un plan de retrait, diffusé à tous les organismes de prévention qui devront donner leur réponse sous un mois, soit début novembre en vue de la dépose des toitures.

QUESTIONS DIVERSES :

Lotissement Les Charmilles : Gestion d'un litige de voisinage lié au comportement d'une famille (divagation de chiens dans le lotissement, décharge de voitures, dépôt de ferrailles...). Un dépôt de plainte en gendarmerie a été effectué et un courrier circonstancié a été adressé en Sous-Préfecture.

Centre d'accueil des migrants de Loubeyrat : Un début d'incendie a pu être rapidement circonscrit par les pompiers. Un témoignage de soutien a été adressé au Maire de Loubeyrat M. Mouchard.

Raid Auvergne Anjou : Cette manifestation de solidarité en faveur des personnes atteintes d'une maladie orpheline a fait une étape dans la Commune. Les organisateurs ont adressé leurs remerciements pour l'accueil reçu.

Trail des Combrailles : M. Jérôme Barbarin dresse un rapide bilan très positif de la journée. Cette manifestation sportive organisée par le Comité des Fêtes de Comps le 23 octobre 2016 a rassemblé 347 participants avec des retombées positives en matière touristique. Les habitants sont remerciés pour les autorisations données pour passage sur leurs terrains privés.

Nomination d'un Sous-Préfet à Riom : Information donnée par Mme la Députée Christine Pires-Beaune qu'un Sous-Préfet serait nommé très prochainement à Riom.

Réforme des modalités d'instruction des demandes de cartes nationales d'identité : les demandes de cartes nationales d'identité seront traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Ainsi, le recueil des demandes de CNI s'effectuera auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil spécifique pour les empreintes et signatures, soit dans 22 communes du Puy-de-Dôme, dont la plus proche est la Commune de St-Georges-de-Mons. Le Conseil Municipal à l'unanimité, déplore que ce service de proximité soit remis en cause.

Assemblée générale du SICTOM : elle a eu lieu au Foyer Rural le 07 octobre.

Remise des diplômes du Collège : La cérémonie de remise des diplômes s'est déroulée en présence d'élus départementaux, de personnalités et d'élus municipaux.

Zones humides : le plan établi par le SMADC est consultable en Mairie. La population sera informée par la presse locale et le site de la Commune.

Festival des Automnales : spectacle organisé par Manzat-Communauté le 04 novembre au Foyer rural.

Plantations Eco-Titanium : Projet de plantations d'arbres aux abords du chantier Eco-titanium en partenariat avec les écoles.

PLU : Une réunion est prévue avec les personnes publiques associées (administrations...) le 03 novembre pour validation du règlement et du zonage du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.
